

### *Initiatives parlementaires*

Que l'on songe aussi aux innombrables parents qui, d'une façon tout à fait désintéressée, participent aux loisirs et aux activités de ligues sportives. Ils agissent à titre d'entraîneurs et conduisent leurs enfants à des pratiques et à des joutes. Évidemment, on ne saurait passer sous silence les millions de Canadiens de toutes les conditions sociales qui travaillent bénévolement pour des organismes fournissant des services très utiles à la collectivité. Ce ne sont là que quelques-unes des formes concrètes d'expression d'un engagement envers la société canadienne qui sont l'étoffe d'un bon citoyen.

La participation active à la vie de la collectivité montre la volonté des Canadiens de faire de leur voisinage et de leur pays un endroit où chacun peut s'épanouir et être un partenaire égal, à part entière.

Cela fait aussi du Canada un endroit où chacun peut exprimer ouvertement ses divergences d'opinions. À mon avis, ce genre de participation nous fait sentir davantage canadien et nous donne à tous un sentiment d'appartenance à notre pays.

En fait, cela équivaut à faire partie d'une famille où chacun fait sa part pour assurer la bonne marche de la maison. Plus le membre d'une famille s'engage, plus il s'y sent chez lui. Je crois que cela vaut aussi pour la citoyenneté canadienne.

Une partie de l'engagement envers cette famille que nous appelons le Canada consiste à accepter notre patrimoine multiculturel, y compris celui qui est issu de la création du Canada à titre de monarchie constitutionnelle. Modifier le serment de citoyenneté pourrait être interprété comme la négation d'un aspect important de notre patrimoine canadien, d'une partie de celui-ci dont je suis très fier et à laquelle je suis très attaché. Je sais d'ailleurs que je ne suis pas le seul à penser ainsi.

Il y a ici certains députés qui ont prêté le serment de citoyenneté lorsqu'ils sont devenus citoyens canadiens. Ils ont accepté ce serment pour ce qu'il est, un geste symbolique qui reflète une partie du riche patrimoine de notre grand pays, le Canada.

Tous les députés et sénateurs ont prêté leur serment d'allégeance. Cela signifie qu'ils ont tous juré allégeance ou affirmé leur allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth.

Dans le projet de loi C-285, nous avons une anomalie, c'est-à-dire qu'un simple député demande qu'on modifie

le serment de citoyenneté qui, actuellement, exige que les nouveaux Canadiens jurent ou affirment qu'ils porteront allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, la reine du Canada.

Le juge Joyal de la Cour d'appel fédérale a dit dans une décision rendue en janvier 1992, et je cite:

À mon avis, il est tout à fait correct que le Parlement oblige les personnes qui demandent la citoyenneté canadienne à jurer ou à affirmer leur loyauté envers le chef d'État. On peut peut-être débattre du fait que ce chef d'État soit Sa Majesté la Reine, mais cela fait néanmoins partie de notre cadre constitutionnel au même titre que les dispositions de notre charte.

Le juge Joyal poursuit en ces termes, et je cite:

De plus, si on considère notre patrimoine constitutionnel, le symbole personnifié de Sa Majesté comme chef d'État n'est pas une invention récente de quelque conteur d'histoire manipulateur ou plein d'imagination, mais bien le résultat de l'évolution constante des principes constitutionnels qui sous-tendent les conventions constitutionnelles au Royaume-Uni et qui sont partiellement codifiés, au Canada, dans la Loi constitutionnelle de 1982. Le chef d'État, représenté par Sa Majesté, personnifie les droits et libertés dont la personne qui demande la citoyenneté canadienne a hérité et dont elle jouit maintenant sur le plan juridique. Le chef d'État légitime les lois du Canada qui, en termes concrets, assurent la paix, l'ordre et le bon gouvernement des citoyens.

Malgré tout le respect que j'ai pour le député de Notre-Dame-de-Grâce, étant donné les faits que j'ai énumérés et l'avis juridique d'un juriste canadien très respecté, je ne peux pas en toute conscience appuyer l'amendement que le député propose d'apporter à la Loi sur la citoyenneté.

[Français]

**L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Madame la Présidente, je pense que je ferai ma principale intervention, et les Québécois et Québécoises comprendront que j'ai l'intention de parler de ce sujet qui nous préoccupe, soit du serment d'allégeance pour les nouveaux citoyens, et je préférerais le faire aujourd'hui en anglais, pour des raisons bien évidentes, je pense, que c'est là que nous devons diriger tous nos efforts de conviction.

[Traduction]

Je dois dire que j'étais à mon bureau quand j'ai vu mon ami et collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, soulever la question. J'ai écouté très attentivement les opinions qu'ont exprimées nos collègues de Surrey-Nord et de Kitchener. Personne ne sait combien je respecte l'avis de mon très vieil ami, le député de Parry Sound-Muskoka.